

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix huit le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA (sorti lors du vote des délibérations n°35 à 37) – Mmes MAROUN (sortie lors du vote de la délibération n°30 – présidente de séance lors du vote des délibérations n°35 à 37) – LAGARDE (arrivée à 20h11 lors de la présentation de la délibération n°2) – MM. CANNAROZZO – CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. PACHOUD – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mmes RODRIGUES – SAGO – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – MM. MORIN – MARQUES – Mme LANCHAS-VICENTE – M. SANOGO (sorti lors du vote de la délibération n°32) – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. LECAREUX – RAMADIER – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – MICHEL – Mme DRODE – M. ATTIORI – Mmes GIMENEZ – MISSOUR (sortie lors du vote des délibérations n°7 – 8 et 17 à 20) – MM. TELLIER (sorti lors du vote des délibérations n°7 et 8) – MOZER (sorti lors du vote de la délibération n°12) – Mmes DEMONCEAUX – QUERUEL – MM. HERNANDEZ – GOLDBERG (arrivé à 20h14 lors de la présentation de la délibération n°2 et sorti lors du vote de la délibération n°20) – CHALLIER.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

Mme LAGARDE
Mme DELMONT-KOROPOULIS
M. CORREIA
Mme MARQUETON
Mme RADE
M. LORENZO
Mme SADKI
Mlle LABBAS
M. LAOUEDJ
Mme BEZZAOUYA

MANDATAIRES

M. FLEURY (jusqu'à 20h11 – délibération n°2)
Mme BELMOUDEN
M. ATTIORI
M. CANNAROZZO
M. MICHEL
M. MORIN
Mme MAROUN
M. CHAUSSAT
M. CHALLIER
Mme DEMONCEAUX

ABSENTS :

MM. SEGURA – GIAMI – AYYADI – Mlle ABDELLAOUI – Mme FOUGERAY

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme MONTEBAULT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation des rapports d'activité :

- Développement Durable de l'année 2018 (*délibération n°1*),
- du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (S.I.F.U.R.E.P.), au titre de l'exercice 2017 (*délibération n°2*),
- du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), pour l'année 2017 (*délibération n°3*),

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 19 décembre 2018
et qu'il a été fait ... observation.

Le 26 décembre 2018,



par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

AUTORISE

le Maire, à signer :

- la convention de Maitrise d'Ouvrage Temporaire (MOT) et la convention Financière, Administrative et Technique (FAT) entre le SIGEIF et la Ville, concernant la rue Jules Ferry, dans le cadre du programme 2019 d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public (*délibération n°4*),
- les conventions de partenariat relatives à l'attribution d'un acompte sur la subvention 2019 aux associations sportives suivantes : Amis Gymnastes d'Aulnay, Aulnay Handball, Aulnay Fusion Basket, Cercle d'Escrime d'Aulnay-sous-Bois, Club de Badminton d'Aulnay-sous-Bois, Club Municipal Aulnaysien des Sports Athlétiques, CSL Aulnay Football Club, CSL Boxe, Dynamic Aulnay Club, Espérance Aulnaysienne, Football Club Aulnaysien et Rugby Aulnay Club (*délibération n°9*),
- la convention de partenariat avec le Défenseur des Droits pour un accueil à titre gratuit à la Ferme du Vieux Pays (*délibération n°10*),
- la convention de partenariat avec la CPAM, dans le cadre du partenariat pour des actions de prévention d'éducation et d'informations sanitaires FNPEIS 2018 (*délibération n°12*),
- les avenants relatifs à la convention de partenariat entre la Ville et le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique de Seine-Saint-Denis – Ile-de-France, concernant la mise à disposition de locaux du Conservatoire à Rayonnement Départemental, au titre de l'année scolaire 2018/2019 (*délibération n°13*),
- la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Villes des Musiques du Monde relative au projet « Fabrique Orchestrale Junior du Gros Saule et Big Band du Conservatoire » (*délibération n°14*),
- le protocole d'accord transactionnel avec un agent de la Ville (*délibération n°22*),
- les avenants de prolongation aux conventions de partenariat et d'objectifs 2018 relatifs à l'octroi d'un acompte sur la subvention 2019 aux associations suivantes : AEPC (Association d'Entraide du Personnel Communal), ACSA (Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois), CREA (Centre de Création Vocale et Scénique), FEMMES RELAIS ET MEDiateurs INTERCULTURELS, IADC, MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS, MISSION VILLE D'AULNAY et REGIE D'AULNAY-SOUS-BOIS (*délibération n°34*),

DECIDE

la modification des tarifs des prestations 2019, dans le cadre du bordereau des prix du marché passé relatif aux travaux d'entretien et de réparation de la voirie, pour facturer les travaux de réfection suite à des dégradations ou accidents (*délibération n°5*),

le versement de subventions exceptionnelles, au titre de l'exercice 2018, aux associations locales suivantes : Ville et Musique du Monde, Protectors, Musical Show Company, Le Sixième Sens, et les Amis de la Gendarmerie (*délibération n°11*),

le versement de subventions, au titre de l'année scolaire 2018/2019, aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires intégrées :

- au Réseau d'Education Prioritaire Nord (*délibération n°15*),
- au Réseau d'Education Prioritaire + Neruda (*délibération n°16*),

la modification (*délibération n°17*), et la mise à jour (*délibération n°18*) du tableau des effectifs du personnel communal,

l'attribution de logement de fonction pour nécessité absolue de service, à compter du 1^{er} janvier 2019 (*délibération n°19*),

la négociation, par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG), de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire (*délibération n°20*),

l'attribution d'un acompte à la subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale (*délibération n°30*),

l'exonération totale de l'impôt à l'occasion des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune, au titre de l'exercice 2019 (*délibération n°31*),

l'attribution, au profit de l'Association des Centres Sociaux d'Aulnay-sous-Bois (ACSA), une subvention complémentaire au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°33*),

l'attribution d'une subvention au profit du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), dans le cadre des actions menées sur la ville, au titre de l'année 2017 (*délibération n°38*),

ADOPTÉ

les tarifs des prestations exécutées par les Services Techniques Municipaux pour la confection de bateaux de porte applicables pour l'année 2019 (*délibération n°6*),

les modalités de recrutement des agents recenseurs et **DESIGNE** un coordonnateur communal et un coordonnateur communal adjoint (*délibération n°23*),

APPROUVE

l'actualisation des primes et indemnités des agents communaux de la filière médico sociale (*délibération n°21*),

le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge (CLECT) Métropolitaine, au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°32*),

SOLLICITE

des financements auprès de mécènes privés, pour la réalisation et la préservation d'un parc paysager dans le secteur de La Roseraie – Vieux-Pays – Gainville (*délibération n°24*),

des subventions pour la restructuration de l'annexe Louis Barrault, en vue du réaménagement en un groupe scolaire, auprès :

- de la Métropole du Grand Paris (MGP), dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) - (*délibération n°26*),
- du Préfet de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - (*délibération n°27*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

- EMET** un avis favorable concernant l'autorisation d'ouverture dominicale, pour l'année 2019 :
- des commerces de détail (autre que l'automobile) : 6 et 13 janvier, 26 mai, 30 juin, 7 juillet, 1^{er} septembre, 24 novembre, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019 (*délibération n°7*),
 - des commerces de détail du secteur automobile : 13 et 20 janvier, 17 mars, 7 avril, 19 mai, 16 juin, 15 septembre, 13 et 20 octobre, 10 et 17 novembre, et 8 décembre 2019 (*délibération n°8*),
- SOLLICITE** des financements auprès de mécènes privés, pour la restauration du presbytère et de l'Eglise Saint-Sulpice (*délibération n°25*),
- ADOPTE** la décision modificative n°4 du Budget Principal Ville, au titre de l'année 2018, afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°28*),
- les ajustements des grilles tarifaires de la redevance du stationnement payant sur voirie (*délibération n°36*),
- AUTORISE** le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 avant le vote du Budget Primitif Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2018 (*délibération n°29*),
- le Maire, à signer :
- la convention avec la Société EFFIA STATIONNEMENT (filiale du groupe SNCF) pour le financement de la première heure de stationnement par la Ville et le financement des abonnements agents Ville dans le parking de la Gare - PIR 1 (*délibération n°35*),
 - l'avenant N°1 au contrat de concession sous forme de Délégation de Service Public relative à l'exploitation du stationnement payant, portant sur la modification des grilles tarifaires (*délibération n°37*),
- DECIDE** la mise en place de la vidéoverbalisation, dans un premier temps, dans un secteur défini et expérimental, rue Jacques Duclos, pour la portion comprise entre le Carrefour de l'Europe et la rue Blanche et, l'extension de ce dispositif sur d'autres secteurs, dans un second temps, comme moyen de lutte contre le stationnement gênant ou très gênant (*délibération n°39*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

connaissance :

des décisions n°2041 à 2113 inclus concernant :

- les demandes de subvention auprès de la DRAC Ile-de-France, au titre de l'année 2018, concernant :
 - le projet culturel « Arts de la scène »,
 - le projet de « fabrique orchestrale junior »,
 - la résidence d'artiste « Action Musicale YANKELE »,
- la mise à disposition à titre précaire et temporaire :
 - d'une propriété communale sis 19 rue du Pont David, au profit de l'Association AULNAY HANDBALL,
 - des propriétés communales sises 50 et 52 avenue Dumont, au profit de la SCI EDENAHÉL,
 - de la salle de motricité de l'école maternelle Emile Zola, au profit de l'Association Equilibre Mobile,
 - de la salle polyvalente et de la salle de classe de l'école élémentaire Les Prévoyants, au profit de l'Association APEOP,
 - du réfectoire de l'école élémentaire Ambourget, pour l'Association LES SŒURS UNIES BALIMAYA,
 - de la salle informatique de l'école élémentaire Anatole France, au profit de l'Office d'Education de l'Ambassade d'Espagne,
 - de la salle de psychomotricité du groupe scolaire Emile Zola, pour l'Association FUN DANCE,
 - de la salle du préau du centre de loisirs de l'école élémentaire Fontaine des Prés 1, au profit de l'Association CLUB DE RELIURE D'ART D'AULNAY,
 - du dojo de l'école Fontaine des Prés, pour l'Etablissement Privé Protectorat Saint Joseph,
 - de la salle polyvalente de l'école élémentaire du Parc, au profit de l'Association AULNITALIA,
 - de la salle de gymnastique commune aux deux écoles Nonneville 1 et Nonneville 2, pour l'Association L'AVENTURE DU BIEN ETRE,
 - de la salle polyvalente de l'école maternelle Vercingétorix et de la salle de gymnastique de l'école élémentaire Nonneville 1, au profit de l'Association YOGA-CLUB,
 - de la salle polyvalente de l'école élémentaire Le Parc et la salle polyvalente de la maternelle Vercingétorix, au profit de l'Association AMAPP,
- les contrats et avenants de location de logements dépendants du patrimoine communal,
- la mise à disposition de la commune par l'EPFIF des biens d'habitation sis 44, 45 et 48 rue Arthur Chevalier,

- la mise à disposition d'un stand de tir en extérieur pour la Police Municipale de la ville, au titre de l'année 2019 à 2022 (Société SET),
- l'exercice du droit de préemption urbain concernant l'ensemble immobilier sis 153 route de Bondy,
- l'avenant N°1 relatif à la location d'un bungalow pour 2 classes maternelles du groupe scolaire République / Parc (Société DELTAMOD),
- la location et l'abonnement de bornes de télémission à jour de carte vitale (Société INGENICO),
- l'organisation par la Maison de l'Environnement de manifestations suivantes :
 - un spectacle et de 3 ateliers le 16 décembre 2018 (Association BLOC NOTE),
 - des ateliers sur la thématique des déchets dans les écoles (Association PLANETE SCIENCES),
- l'entretien et la réparation des pistolets d'émaillage de l'atelier céramique au sein de l'Ecole d'Art Claude Monet (Société CHROMOGRAPHES LEBARON),
- la réparation d'une contrebasse nécessaire pour la scolarité des élèves du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental (M. Patrick CHARTON, Luthier),
- l'organisation par le réseau des bibliothèques d'une lecture musicale du livre de Mme Brigitte GIRAUD « un loup pour l'homme » (Association 45 TOUR),
- la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), pour la réalisation d'une étude sur le parc privé collectif communal,
- l'emprunt de 10 000 000 € contracté auprès de la Société ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, destiné à financer les investissements de la Ville,
- la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville et l'Association VIVRE MIEUX, ENSEMBLE A AULNAY-SOUS-BOIS,
- la signature des marchés concernant :
 - les prestations de diffusion du Nouveau Cap concernant les manifestations suivantes :
 - la conférence intitulée « Debussy et les Arts », le 14 novembre 2018 (Association FLUTE A NEUF),
 - le spectacle de « MARIAGE A RANGER », le 24 novembre 2018 (Association ARTISTES EN HERBE),
 - la représentation de DELEGATION, le 10 novembre 2018 (Société SONOTEK),
 - la représentation de Nordine GANSO, le 22 septembre 2018 (Société ROBIN PRODUCTIONS),
 - le spectacle de NOMADIC, le 13 octobre 2018 (Association KLAKSON),
 - l'animation théâtre pour le 4^{ème} trimestre 2018 (KIEGEL THEATRE),

- les séjours de classes avec nuitées de la ville, pour les enfants de 4 à 12 ans, au titre de l'année 2018/2019 (Lots N°2 et 3 : Société EVASION 78 – Lot N°4 : Société CAP MONDE),
- la fourniture de cadeaux alimentaires pour les personnes âgées à faibles ressources et/ou isolées, au titre de l'exercice 2018 (Société VALETTE FOIE GRAS),
- la procédure de remembrement foncier et de division parcellaire avec récolement des servitudes concernant le secteur sis boulevard Marc Chagall, rue Maurice Utrillo et allée des Gémeaux,
- les travaux d'extension du dispositif de vidéoprotection et mise en œuvre d'un hyperviseur urbain de sûreté, au titre des années 2018/2019 à 2021/2022 (Sociétés INEO INFRACOM SNC/TTS et INEO INFRACOM),
- l'accompagnement de la Ville par un AMO pour l'animation d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le suivi de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSCPD) de la ville, au titre de l'année 2018/2019 et éventuellement jusqu'en 2021/2022 (Société ESPACE RISK MANAGEMENT),
- la fourniture de matériel de signalisation verticale, au titre de l'année 2019 et reconductible jusqu'en 2022 (Société SIGNATURE),
- la mise à disposition d'un emplacement extérieur avec les exposants, dans le cadre de la Fête de l'Arbre, au titre de l'année 2018,
- la maintenance et l'assistance pour le progiciel Airs Courrier, au titre des années 2019 à 2022 (Société DIGITECH),
- la modification contractuelle n°2 relative à la réalisation d'une étude urbaine pré-opérationnelle sur le site PSA (RICHEZ Associés, mandataire),
- l'impression du journal de l'exposition de Laure VASCONI « Cité(s) dans le texte à Aulnay-sous-Bois », présenté à Espace Gainville du 3 novembre au 9 décembre 2018 (la Société IMPRIMERIE R RAS SA),
- la fourniture d'une pelle hydraulique sur pneumatique entre 13T et 16T et d'un chariot télescopique sur pneumatiques en location avec option d'achat et avec reprise de l'ancien équipement (JCB ILE DE France),
- la fourniture et la livraison de vaisselle de table dans le cadre des cérémonies des vœux de nouvelle année, du 16 au 27 janvier 2019 inclus (Société LOMAREC),
- la location et l'entretien des vêtements de travail du personnel de restauration, au titre de l'année 2018/2019, reconductible jusqu'en 2021/2022 (Société ELIS SERVICES),
- la grille des tarifs afférents à l'occupation commerciale du domaine public, au titre de l'exercice 2018,

- l'achat de partitions pour la bibliothèque du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental (FLUTE DE PAN),
- l'acquisition de vêtements de travail et de petit matériel technique pour les agents de la Police Municipale, au titre de l'année 2019, reconductible jusqu'en 2022 (Société GK PROFESSIONAL),
- la réalisation de diagnostics immobiliers concernant les propriétés du 50 et 52 avenue Dumont (Cabinet Didier BOUCHER),
- l'achat de chemises pour les autorisations d'urbanisme (Société BERGER LEVRAULT),
- la fourniture et la pose de deux autocommutateurs téléphoniques privés recyclés pour deux structures municipales (Société TELEPHONIE RESEAUX INFORMATIQUE),
- l'assistance pour le recrutement de personnel communal de la Ville, au titre des années 2018/2019 et 2019/2020 (Société MICHAEL PAGE),
- le nettoyage complet des plafonds filtrants et la hotte de la cuisine centrale (Société IGIENAIR IDF).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 19 décembre 2018 à 22h00.

Le Maire,

Bruno BESCHIZZA